



Extrait du registre des décisions

Bureau du 04 novembre 2021

n° 140-21

Objet : RS - Approbation de l'avenant n° 2 au marché F20032 de travaux de rénovation de la conduite des Chaudannes et des réseaux de distribution d'eau potable sur les communes de Jarsy, Ecole, La Compôte et du Châtelard

- date de convocation le 29 octobre 2021
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi quatre novembre dix-huit heures, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des Expositions, Hall E, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 30

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	
Arith	
Barberaz	
Barby	
Bassens	Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Alain Caraco - Christelle Favetta-Sieyes - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Martin Noblecourt
Cognin	Corinne Charles - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Hélène Jacquemin
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochoix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 7

de Marie Bénévise à Aurélie Le Meur - de Vincent Boulnois à Hervé Ferroud-Plattet - de Jean-Benoît Cerino à Franck Morat - de Sandra Ferrari à Dominique Pommat - de Pascal Mithieux à Hélène Jacquemin - de Marie Perrier à Philippe Gamen - de Corine Wolff à Michel Dyen

• conseillers excusés : 15

Jean-François Beccu - Luc Berthoud - Stéphane Bochet - Arthur Boix-Neveu - Pierre Brun - Michel Camoz - Pierre Duperier - Philippe Ferrari - Christian Gogny - Max Joly - Luc Meunier - Christophe Pierretton - Damien Regairaz - Thierry Repentin - Cécile Trahand

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 04 novembre 2021

délibération n° 140-21

objet **RS - Approbation de l'avenant n° 2 au marché F20032 de travaux de rénovation de la conduite des Chaudannes et des réseaux de distribution d'eau potable sur les communes de Jarsy, Ecole, La Compôte et du Châtelard**

Daniel Rochaix, vice-président chargé de l'eau, de l'assainissement et des eaux pluviales, rappelle que le marché F20032 concernant les travaux de rénovation de la conduite d'adduction d'eau des Chaudannes et des réseaux de distribution d'eau potable, sur les communes de Jarsy, Ecole, La Compôte et du Châtelard, a été confié au groupement d'entreprises Mithieux TP / Bouvier-Rolland / Duperier Pierre et Fils / Midali Frères.

Les travaux consistent à poser 6 235 m de conduite en fonte Dn 250 mm, depuis une chambre de régulation au hameau de Carlet sur la commune de Jarsy jusqu'au réseau d'eau potable de la commune du Châtelard, au hameau du Vieux Bourg.

Le marché est composé d'une tranche ferme et deux tranches optionnelles, pour un montant total de 1 690 024 € HT :

- tranche ferme : 2 310 m de conduite en fonte Dn 250 mm, et 300 m de conduite en fonte Dn 80 mm avec reprise des branchements particuliers,
- tranche optionnelle 1 : 1 925 m de conduite en fonte Dn 250 mm, et 500 m de conduite en fonte Dn 100 mm avec reprise des branchements particuliers,
- tranche optionnelle 2 : 2 000 m de conduite en fonte Dn 250 mm, et 700 m de conduite en fonte Dn 100 mm avec reprise des branchements particuliers.

Les travaux de la tranche ferme et de la tranche optionnelle n° 1 sont engagés, pour un montant total de 1 159 555,00 € HT :

- tranche ferme : 615 852,50 € HT,
- tranche optionnelle n° 1 : 543 702,50 € HT.

Un premier avenant a été passé pour augmenter le montant de la tranche ferme de 42 834,80 € HT.

En effet, des études complémentaires de géotechnique et de dimensionnement de la structure métallique pour le passage de la conduite d'adduction en Dn 250 mm au-dessus du ruisseau de Chérel sur la commune de Jarsy, avaient mis en évidence la nécessité de redimensionner l'ouvrage prévu au cahier des clauses techniques particulières.

Toujours dans le cadre de la tranche ferme, 162 mètres linéaires supplémentaires de canalisation d'eau potable ont dû être réalisés par rapport à ce que prévoyait le marché initial, en raison d'une adaptation nécessaire du tracé des conduites. De plus, du fait de l'abandon du réseau existant sous domaine privé, certains branchements d'eau potable ont dû être repris dans leur intégralité.

L'avenant 2 concerne une augmentation de 59 100 € HT du montant de la tranche ferme, ce qui représente un pourcentage de 5,1 % environ du total de la tranche ferme et de la tranche optionnelle n°1.

Le montant cumulé de la tranche ferme et de la tranche optionnelle 1 est porté à 1 261 489,80 € HT, et le montant toutes tranches confondues à 1 791 958,80 € HT.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'eau et d'assainissement,

Vu la délibération n° 077-20 C du Conseil communautaire du 10 septembre 2020 déléguant au Bureau la prise de toute décision relative à la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des accords-cadres ainsi que des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 214 000 € HT et de leurs avenants,

Vu le marché F20032,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 21 octobre 2021,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** l'avenant n° 2 au marché F20032 relatif aux travaux de rénovation de la conduite d'adduction des Chaudannes et des réseaux de distribution d'eau potable sur les communes de Jarsy, Ecole, La Compôte et du Châtelard,

Article 2 : **autorise** le président ou son représentant à signer cet avenant et tous documents nécessaires à sa passation,

Article 3 : **dit**, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 140-21

Objet de l'acte : RS - Approbation de l'avenant n° 2 au marché F20032 de travaux de rénovation de la conduite des Chaudannes et des réseaux de distribution d'eau potable sur les communes de Jarsy, Ecole, La Compôte et du Châtelard

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 4 - Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires

Date de l'acte : 15 novembre 2021

Annexe(s) : Annexe avenant 2 marché F20032, Avenant 2 marché F20032

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20211115-lmc1H26203H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H26203H1

Date de transmission en Préfecture : 16 novembre 2021

Date de réception en Préfecture : 16 novembre 2021

Période d'affichage : du au